



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Naturalisation

Question écrite n° 49894

Texte de la question

M Jacques Toubon rappelle à M le ministre délégué à la justice qu'au cours de la première séance de l'Assemblée nationale du 10 octobre 1991, à l'occasion de l'examen du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France, il lui avait demandé comment il pouvait expliquer à l'Assemblée nationale les conditions dans lesquelles avait été ajournée à trois mois la demande de naturalisation d'un boxeur d'origine algérienne, lequel, d'après le journal L'Équipe vit depuis dix-sept ans en France et a gagné la compétition préparatoire du championnat de France. L'intéressé, qui a demandé à être naturalisé pour briguer le titre de champion de France est en outre éducateur de rue à Chanteloup-les-Vignes. Il participe à l'action que les pouvoirs publics souhaitent mener pour favoriser l'intégration de la deuxième génération. Le fait de refuser cette naturalisation à une personne qui semble le mériter particulièrement paraît être en contradiction avec le discours gouvernemental. Aucune réponse n'ayant été immédiatement fournie, cette interrogation fut renouvelée au moment de la discussion de l'article 15 du projet de loi et il fut demandé au ministre qu'elle lui soit donnée avant la fin du débat. Malgré les assurances données par le ministre, aucune précision n'a jusqu'ici été obtenue. Il lui renouvelle donc la demande qu'il lui a présentée dans les conditions qui viennent d'être rappelées, et souhaiterait connaître les raisons qui ont provoqué ce refus de naturalisation.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée relatant un cas individuel, le ministre des affaires sociales et de l'intégration a répondu directement par courrier à l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Toubon Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49894

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4605